

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## Finale - Wachsversiegelung

Date de révision: 01.02.2018

Code du produit: 11294-0007

Page 1 de 12

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Finale - Wachsversiegelung

#### Autres désignations commerciales

Référence article :

507 - 0001,

507 - 0006,

507 - 0001M,

507 - 0018,

507 - 6018.

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation de la substance/du mélange

Lissage de surfaces en cire

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: YETI Dentalprodukte GmbH

Rue: Industriestrasse 3

Lieu: D-78234 Engen

Téléphone: +49 7733-9410-0

Téléfax: +49 7733-9410-22

Service responsable: sdb@yeti-dental.com

Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:

sds@gbk-ingenheim.de

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +49 7733-9410-0 (Mo-Do 8:00 - 16:30, Fr 8:00 - 15:00)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

##### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylène glycol

2-méthylpropane-1-ol; isobutanol

**Mention** Danger

**d'avertissement:**

**Pictogrammes:**



##### Mentions de danger

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## Finale - Wachsversiegelung

Date de révision: 01.02.2018

Code du produit: 11294-0007

Page 2 de 12

### Conseils de prudence

|                |                                                                                                                                                                                                                      |
|----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| P210           | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.                                                                         |
| P233           | Maintenir le récipient fermé de manière étanche.                                                                                                                                                                     |
| P240           | Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.                                                                                                                                 |
| P241           | Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.                                                                                                                                           |
| P242           | Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.                                                                                                                                                                  |
| P243           | Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.                                                                                                                                             |
| P261           | Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.                                                                                                                                           |
| P271           | Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.                                                                                                                                                     |
| P280           | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.                                                                                                           |
| P303+P361+P353 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.                                                                          |
| P304+P340      | EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.                                                                                  |
| P312           | Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.                                                                                                                                                           |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P337+P313      | Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.                                                                                                                                                             |
| P235           | Tenir au frais.                                                                                                                                                                                                      |
| P403+P233      | Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.                                                                                                                               |
| P405           | Garder sous clef.                                                                                                                                                                                                    |
| P501           | Éliminer le contenu/contenant selon les prescriptions locales/régionales/nationales/internationales.                                                                                                                 |

### Conseils supplémentaires

Le produit est étiqueté conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (SGH).

### 2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Caractérisation chimique

Mélange composé avec additifs comme ci-dessous:

#### Composants dangereux

| N° CAS   | Substance                                                                               |              |                  | Quantité  |
|----------|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------------|------------------|-----------|
|          | N° CE                                                                                   | N° Index     | N° REACH         |           |
|          | Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]                                  |              |                  |           |
| 64-17-5  | alcool éthylique, éthanol                                                               |              |                  | 65 - 80 % |
|          | 200-578-6                                                                               | 603-002-00-5 | 01-2119457610-43 |           |
|          | Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H319                                                   |              |                  |           |
| 107-98-2 | 1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol                           |              |                  | 10 - 20 % |
|          | 203-539-1                                                                               | 603-064-00-3 | 01-2119457435-35 |           |
|          | Flam. Liq. 3, STOT SE 3; H226 H336                                                      |              |                  |           |
| 78-83-1  | 2-méthylpropane-1-ol; isobutanol                                                        |              |                  | 2 - 10 %  |
|          | 201-148-0                                                                               | 603-108-00-1 | 01-2119484609-23 |           |
|          | Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3, STOT SE 3; H226 H315 H318 H335 H336 |              |                  |           |

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## Finale - Wachsversiegelung

Date de révision: 01.02.2018

Code du produit: 11294-0007

Page 3 de 12

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

##### Après inhalation

Assurer un apport d'air frais. Consulter un médecin en cas d'irritation des voies respiratoires ou en cas de difficultés respiratoires. Coucher la personne inconsciente sur le côté (position latérale de sécurité).

##### Après contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

##### Après contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Traitement chez un ophtalmologiste.

##### Après ingestion

Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Ne pas faire boire de neutralisant. Appeler aussitôt un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. En cas de respiration/contact avec les yeux: avec des concentrations élevées, irritation des muqueuses possible, peut engendrer des effets narcotiques, voire réduire la coordination motrice et le temps de réaction. La respiration prolongée de concentrations élevées en vapeurs peut provoquer des maux de tête, le vertige, les nausées etc.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si inconscient alerte médicale.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), eau pulvérisée.

##### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager : monoxyde et dioxyde de carbone. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol. Un allumage en retour est possible à grande distance.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Vêtement de protection.

#### Information supplémentaire

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol. Le mélange vapeur/air est explosif, même dans des récipients vides, non nettoyés. Risque d'éclatement du récipient. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire. Veiller à assurer une aération suffisante. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Ecarter, vider les fûts ne fermant plus hermétiquement ou perdants et les éliminer conformément aux dispositions en vigueur. Eviter le

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## Finale - Wachsversiegelung

Date de révision: 01.02.2018

Code du produit: 11294-0007

Page 4 de 12

contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas respirer les aérosols.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

Pour la limitation des émissions par le biais de composés organiques volatils (COV), les vapeurs de solvants doivent être passées dans un dispositif de purification des gaz d'échappement.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Pomper les quantités importantes.

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination. Prendre les mesures nécessaires contre les charges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne pas laisser ouverts les fûts/récipients. Observer les règles générales de l'hygiène. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### **Préventions des incendies et explosion**

Ne pas fumer (volatil). Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser exclusivement des appareils protégés contre les explosions. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Faire attention aux règles de la protection contre les explosions.

#### **Indications concernant le stockage en commun**

Incompatible avec des agents oxydants.

#### **Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine à une température inférieure à 40 °C.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Adhésif pour le domaine de la technique dentaire

Support / colle pour éléments en cire

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## Finale - Wachsversiegelung

Date de révision: 01.02.2018

Code du produit: 11294-0007

Page 5 de 12

### Valeurs limites d'exposition professionnelle

| N° CAS   | Désignation          | ppm  | mg/m <sup>3</sup> | f/cm <sup>3</sup> | Catégorie    | Origine |
|----------|----------------------|------|-------------------|-------------------|--------------|---------|
| 107-98-2 | 1-Méthoxy-2-propanol | 50   | 188               |                   | VME (8 h)    |         |
|          |                      | 100  | 375               |                   | VLE (15 min) |         |
| 78-83-1  | Alcool isobutylique  | 50   | 150               |                   | VME (8 h)    |         |
| 64-17-5  | Alcool éthylique     | 1000 | 1900              |                   | VME (8 h)    |         |
|          |                      | 5000 | 9500              |                   | VLE (15 min) |         |

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

#### Mesures d'hygiène

Ne pas inhaler les vapeurs. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

#### Protection des yeux/du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).  
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

#### Protection des mains

Gants protecteurs à résistance chimique en viton, épaisseur de la couche minimum 0,7 mm, résistance à la pénétration (durée de port) environ 10 minutes, par exemple gant protecteur < Vitoject 890 > de la société KCL (www.kcl.de). Gants protecteurs à résistance chimique en caoutchouc butyle ou en caoutchouc nitrile (EN374). La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire. Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

#### Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues (EN 368).

#### Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                  |                               |
|------------------|-------------------------------|
| L'état physique: | Liquide                       |
| Couleur:         | Variable, selon la coloration |
| Odeur:           | De solvant                    |

#### Testé selon la méthode

pH-Valeur: Non pertinent DIN 19268

#### Modification d'état

|                                                        |                          |
|--------------------------------------------------------|--------------------------|
| Point de fusion:                                       | Non déterminé            |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | 68 °C                    |
| Point de sublimation:                                  | Non déterminé            |
| Point de ramollissement:                               | Non déterminé            |
| Point d'écoulement:                                    | Non déterminé            |
| Point d'éclair:                                        | 12 °C DIN 51755          |
| Combustion entretenue:                                 | Aucune donnée disponible |

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## Finale - Wachsversiegelung

Date de révision: 01.02.2018

Code du produit: 11294-0007

Page 6 de 12

### Inflammabilité

Non déterminé

### Dangers d'explosion

Le produit ne constitue aucun risque d'explosion, toutefois il est possible que des mélanges explosifs vapeur/air soient formés. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement.

Limite inférieure d'explosivité: 1,5 vol. %

Limite supérieure d'explosivité: 13 vol. %

### Température d'auto-inflammabilité

Non déterminé

Température de décomposition: Non pertinent

### Propriétés comburantes

Non déterminé

Pression de vapeur:  
(à 50 °C) < 300 hPa

Densité (à 20 °C): 0,8 - 0,86 g/cm<sup>3</sup> ISO 2811-1

Hydrosolubilité:  
(à 20 °C) Miscible

Coefficient de partage: Non déterminé

Viscosité dynamique: Non déterminé

Viscosité cinématique: Non déterminé

Durée d'écoulement:  
(à 20 °C) Non déterminé

Densité de vapeur: Non déterminé

### 9.2. Autres informations

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes. Risque d'explosion

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Formation de vapeurs/gaz facilement inflammables.

### 10.4. Conditions à éviter

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. (9°C)  
Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.  
Le chauffage peut dégager des vapeurs qui peuvent s'enflammer.

### 10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants (puissants)

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde et Dioxyde de carbone

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## Finale - Wachsversiegelung

Date de révision: 01.02.2018

Code du produit: 11294-0007

Page 7 de 12

| N° CAS   | Substance                                                     |               |           |        |         |
|----------|---------------------------------------------------------------|---------------|-----------|--------|---------|
|          | Voie d'exposition                                             | Dose          | Espèce    | Source | Méthode |
| 64-17-5  | alcool éthylique, éthanol                                     |               |           |        |         |
|          | par voie orale                                                | DL50<br>mg/kg | 6200      | Rat    |         |
|          | par inhalation (4 h)<br>vapeur                                | CL50          | 95,6 mg/l | Rat    |         |
| 107-98-2 | 1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol |               |           |        |         |
|          | par voie orale                                                | DL50<br>mg/kg | > 5000    | Rat    |         |
|          | dermique                                                      | DL50<br>mg/kg | 11000     | Lapin  |         |
|          | par inhalation vapeur                                         | CL50          | 54,6 mg/l | Rat    |         |
| 78-83-1  | 2-méthylpropane-1-ol; isobutanol                              |               |           |        |         |
|          | par voie orale                                                | DL50<br>mg/kg | > 2830    | Ratte  |         |
|          | dermique                                                      | DL50<br>mg/kg | > 2000    | Ratte  |         |
|          | par inhalation (4 h)<br>vapeur                                | CL50          | > 24 mg/l | Ratte  |         |

### Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol)

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

### Expériences tirées de la pratique

#### Observation diverses

L'ingestion peut provoquer un irritation de l'appareil digestif, des nausées, de vomissements et des diarrhées.

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## Finale - Wachsversiegelung

Date de révision: 01.02.2018

Code du produit: 11294-0007

Page 8 de 12

| N° CAS   | Substance                                                     | Dose               | [h]   [d] | Espèce | Source                    | Méthode |
|----------|---------------------------------------------------------------|--------------------|-----------|--------|---------------------------|---------|
| 64-17-5  | alcool éthylique, éthanol                                     |                    |           |        |                           |         |
|          | Toxicité aiguë pour les poissons                              | CL50<br>mg/l       | 8140      | 96 h   | Cyprins dorés             |         |
|          | Toxicité aiguë pour les crustacés                             | CE50<br>14221 mg/l | 9268 -    | 48 h   | Daphnia magna             |         |
| 107-98-2 | 1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol |                    |           |        |                           |         |
|          | Toxicité aiguë pour les poissons                              | CL50<br>10000 mg/l | 4600 -    | 96 h   | Leuciscus idus            |         |
|          | Toxicité aiguë pour les algues                                | CE50r<br>mg/l      | > 1000    | 72 h   | Selenastrum capricornutum |         |
|          | Toxicité aiguë pour les crustacés                             | CE50<br>mg/l       | > 500     | 48 h   | Daphnia magna             |         |
| 78-83-1  | 2-méthylpropane-1-ol; isobutanol                              |                    |           |        |                           |         |
|          | Toxicité aiguë pour les poissons                              | CL50<br>mg/l       | 1430      | 96 h   | Pimephales promelas       |         |
|          | Toxicité aiguë pour les algues                                | CE50r<br>mg/l      | 1250      |        | Desmodesmus subspicatus   |         |
|          | Toxicité aiguë pour les crustacés                             | CE50<br>mg/l       | 1439      | 48 h   | Daphnia magna             |         |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

L'ensemble des ingrédients organiques du produit satisfont aux critères du test OECD 302 B et aux valeurs du règlement relatif aux détergents (CE) 648/2004 nécessaires pour une biodégradation complète.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

### Coefficient de partage n-octanol/eau

| N° CAS   | Substance                                                     | Log Pow |
|----------|---------------------------------------------------------------|---------|
| 64-17-5  | alcool éthylique, éthanol                                     | - 0,31  |
| 107-98-2 | 1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol | -0,437  |
| 78-83-1  | 2-méthylpropane-1-ol; isobutanol                              | 0,79    |

### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

Pollue faiblement l'eau.

### Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination

Éliminer ce produit et son récipient comme déchets dangereux. Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.

Le code spécifique de déchets doit être déterminé en accord avec l'entreprise de traitement de déchets en charge / le fabricant / les autorités compétentes.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## Finale - Wachsversiegelung

Date de révision: 01.02.2018

Code du produit: 11294-0007

Page 9 de 12

### Code d'élimination des déchets - Produit

080411 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); boues de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

### Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

### L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Manipuler des récipients vides, non nettoyés comme le produit lui-même.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

|                                                            |                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>14.1. Numéro ONU:</b>                                   | UN 1993                                                                                                                        |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b> | LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylène glycol, 2-méthylpropane-1-ol; isobutanol) |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>        | 3                                                                                                                              |
| <b>14.4. Groupe d'emballage:</b>                           | II                                                                                                                             |
| Étiquettes:                                                | 3                                                                                                                              |
|                                                            |                                             |
| Code de classement:                                        | F1                                                                                                                             |
| Dispositions spéciales:                                    | 274 601 640D                                                                                                                   |
| Quantité limitée (LQ):                                     | 1 L                                                                                                                            |
| Quantité dédagée:                                          | E2                                                                                                                             |
| Catégorie de transport:                                    | 2                                                                                                                              |
| N° danger:                                                 | 33                                                                                                                             |
| Code de restriction concernant les tunnels:                | D/E                                                                                                                            |

### Transport fluvial (ADN)

|                                                            |                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>14.1. Numéro ONU:</b>                                   | UN 1993                                                                                                                        |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b> | LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylène glycol, 2-méthylpropane-1-ol; isobutanol) |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>        | 3                                                                                                                              |
| <b>14.4. Groupe d'emballage:</b>                           | II                                                                                                                             |
| Étiquettes:                                                | 3                                                                                                                              |
|                                                            |                                             |

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## Finale - Wachsversiegelung

Date de révision: 01.02.2018

Code du produit: 11294-0007

Page 10 de 12

Code de classement: F1  
Dispositions spéciales: 274 601 640D  
Quantité limitée (LQ): 1 L  
Quantité dégagée: E2

### Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1993  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (1-methoxy-2-propanol; monopropylene glycol methyl ether, 2-methylpropan-1-ol; iso-butanol)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: 274  
Quantité limitée (LQ): 1 L  
Quantité dégagée: E2  
EmS: F-E, S-E

### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1993  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (1-methoxy-2-propanol; monopropylene glycol methyl ether, 2-methylpropan-1-ol; iso-butanol)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: A3  
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L  
Passenger LQ: Y341  
Quantité dégagée: E2  
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353  
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L  
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364  
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## Finale - Wachsversiegelung

Date de révision: 01.02.2018

Code du produit: 11294-0007

Page 11 de 12

### Informations réglementaires UE

2004/42/CE (COV): > 90 %  
Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

### Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Modifications

Update 2018

### Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
IMDG-Code: International Maritime Code for Dangerous Goods (L'International Maritime Dangerous Good Code, un guide international pour le transport des matières dangereuses en colis)  
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale (IATA: L'Association internationale du transport aérien)  
GHS: Globally Harmonized System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals (Le système général harmonisé ou SGH)  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances (Liste européenne des substances chimiques notifiées)  
N ° CAS: Chemical Abstracts Service (Désignation Norme internationale des produits chimiques)  
LC50: Lethal concentration, 50% (Concentration létale, 50%)  
LD50: Lethal dose, 50% (dose létale, 50%)

### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

| Classification     | Procédure de classification         |
|--------------------|-------------------------------------|
| Flam. Liq. 2; H225 | Sur la base des données de contrôle |
| Eye Irrit. 2; H319 | Méthode de calcul                   |
| STOT SE 3; H336    | Méthode de calcul                   |

### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



### Finale - Wachsversiegelung

Date de révision: 01.02.2018

Code du produit: 11294-0007

Page 12 de 12

correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*